



# ELECTIONS REGIONALES MARS 2010

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**L'ASSOCIATION CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)  
UN ACTEUR SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI SE CONSACRE EXCLUSIVEMENT  
À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS**

**LA CLCV, L'UNE DES DEUX PRINCIPALES  
ASSOCIATIONS NATIONALES  
REPRESENTATIVES DES INTERETS  
DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS**

Créée en 1952, voulue et maintenue indépendante de toute influence politique, syndicale, philosophique ou religieuse, la CLCV intervient, au niveau national, régional et local, sur toutes les questions concernant la défense des consommateurs (agrément en 1975), la représentation des locataires (agrément en 1982), des copropriétaires, l'éducation populaire (agrément en 1983), la défense de l'environnement (agrément en 1990), l'éducation complémentaire de l'enseignement public (agrément en 1996), la représentation des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (agrément en 2006).

La CLCV est présente dans 76 départements métropolitains et d'outre-mer, elle assure 60 000 heures par an d'accueil, d'écoute et d'information des consommateurs et usagers. Ce sont 100 000 personnes qui sont ainsi reçues chaque année. Sa zone directe d'influence par la présence sur le terrain et dans le secteur de l'habitat est d'un million de ménages.

La CLCV reconnue au plan national est membre du Bureau européen des unions de consommateurs (depuis 1991) et de Consumers International (depuis 1994). Elle participe à de nombreux travaux européens (Commission, Parlement) et internationaux (Dialogue transatlantique des consommateurs, francophonie, OCDE, normes ISO...). Elle est également présente à l'échelon institutionnel régional (CESR, Comité régional de l'habitat, Comités de bassin des agences de l'eau, etc.), départemental et local.

La CLCV est active dans de nombreux domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie, et sollicitée pour représenter les consommateurs et usagers dans de nombreuses instances. Elle aborde la consommation dans sa globalité à l'image de l'indice INSEE, ce qui justifie un investissement important dans le secteur du logement, et dans une démarche de citoyenneté active. Depuis l'origine elle prône des modes de production, de distribution et de consommation respectant les droits humains, la santé et l'environnement, et des modes de gestion s'appuyant sur une logique de démocratie participative.

Elle dispose pour ce faire d'une double expertise assise sur la légitimité que lui confère un réseau de militants ayant une grande connaissance des réalités du terrain et des équipes d'experts salariés et bénévoles qui lui assurent une crédibilité reconnue.

**LA CLCV, UN ACTEUR SOCIO  
ECONOMIQUE RECONNU**

Depuis les lois de décentralisation, la région s'est affirmée comme le niveau de compétence de référence pour les politiques économiques et l'ensemble des politiques structurantes de nos territoires (aménagement du territoire, formation, énergie, transports, recherche...).

Aux côtés des autres représentants socio-économiques que sont les professionnels et les syndicats, les associations de consommateurs et d'usagers apportent des approches et valeurs spécifiques complémentaires avec notamment un pragmatisme lié aux réalités vécues au quotidien et portées par des personnes n'appartenant pas à des sphères institutionnelles, et n'ayant pas d'intérêts directs dans les processus de production, de distribution et de décision.

Il y a ici un réel potentiel d'innovation, de propositions, qui enrichirait largement de nombreuses décisions. Une telle approche répond de plus en plus à une réelle demande dans l'opinion. Elle est la seule voie pour trouver les bons compromis, au bon moment et au bon endroit, entre les différents intérêts qui se côtoient ou s'affrontent.

Les associations de consommateurs peuvent apporter des expertises complémentaires dans la chaîne de décision, aux côtés des expertises technocratiques, scientifiques, syndicales, environnementales, etc.

Ce rôle et cette expertise seront très utiles aux nouveaux conseils régionaux élus qui pourront les consulter, les associer en amont des prises de décisions, dans leur suivi et leur évaluation. Elle jouera également un rôle important en termes de sensibilisation, d'actions de terrain, pour identifier les freins et blocages, créer les conditions d'un passage à l'acte, d'une adhésion du public aux choix à faire, pour contribuer à une évaluation citoyenne des décisions publiques, au regard des enjeux sociétaux et de développement durable.

Nous pensons qu'une gouvernance moderne exige d'associer les principaux acteurs socio-économiques agissant au plan régional. A ce titre les principales associations représentatives des consommateurs et usagers ont un rôle déterminant à jouer au sein des CESR et des principales commissions consultatives sollicitées lors de la mise en œuvre des politiques régionales.

## **LA CLCV, UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE.**

Depuis ses origines notre association est engagée dans ce qui est devenu la consommation responsable, elle développe l'éducation populaire pour informer, sensibiliser les particuliers sur de nombreux sujets du quotidien et d'intérêt général et qui permet à tous les publics d'être acteurs du développement durable. Ainsi, ses actions la conduisent sur des champs aussi variés que la nutrition, les économies d'énergie, la santé, les transports, la collecte sélective des déchets, le surendettement, le crédit, l'habitat, la lutte contre l'exclusion, etc. Elle mène chaque année de très nombreuses actions de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et péri scolaire.

## QUESTIONS AUX CANDIDATS

***Vous trouverez, ci-après, quelques grandes préoccupations sur lesquelles nous souhaiterions recueillir vos positions.***

### ***Les compétences des collectivités locales***

**Le débat autour des compétences des différents niveaux de collectivités tourne souvent autour des questions financières. Cependant ce millefeuille institutionnel est également devenu totalement illisible pour les usagers, les citoyens. Cela représente un réel risque de déficit démocratique car ne sachant plus qui fait quoi et qui est responsable de quoi, le citoyen ne sait plus comment (lors de quel scrutin) il doit s'exprimer sur tel ou tel sujet.**

Qu'en pensez-vous ? Quelles sont vos propositions pour rendre la politique régionale plus lisibles auprès des usagers ? Comment abordez-vous les projets de réforme des collectivités territoriales ?

### ***Le CESR***

**Le Conseil économique et social régional (CESR) réunit l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région afin que ces derniers puissent s'exprimer sur les grands dossiers. Au sein des quatre collèges le constituant, l'un regroupe les représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective. Actuellement, les consommateurs n'y sont pas représentés comme ils le devraient.**

Quelle place voyez-vous au sein du CESR pour les associations qui se consacrent *exclusivement* à la défense des intérêts des consommateurs et des usagers ? Sont-elles à vos yeux de véri-

tables acteurs socio-économiques ? Et si oui, à l'occasion de la réforme des CESR, soutiendrez-vous notre demande d'élargissement de leur représentation ?

### ***La concertation et les moyens***

Au-delà de la consultation du CESR, comment envisagez-vous d'associer et de consulter les associations de consommateurs et usagers, et notamment sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation :

- du prochain contrat de plan Etat – Région ;
- de l'Agendas 21 régional ;
- du Plan Climat énergie territorial,
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)
- Comités de lignes et de partenaires pour les transports, etc).

### ***L'aménagement du territoire et l'habitat***

**A travers le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), la région arrête les orientations fondamentales à moyen terme en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, tout en veillant à la cohérence des projets d'équipement portés par les politiques de l'Etat et des collectivités locales. Si le SRADT ne s'impose pas aux documents d'urbanisme, il indique et inci-**

te à suivre une politique. C'est notamment le cas en matière de mixité sociale et de logement.

- Envisagez-vous, pour lutter contre l'émergence de ce que l'on appelle la « spécialisation territoriale » que les PLU soient tenus de prévoir que tout nouveau programme de logements comporte une quotité de logements sociaux en complément de ce que prévoit l'article 55 de la loi SRU ?
- les Comités régionaux de l'habitat n'ayant pas démontré leur efficacité pour une bonne approche régionale de tous les enjeux de l'habitat, et la représentation des habitants (locataires, copropriétaires, accédants) y étant symbolique, ferez-vous en sorte que la région, membre du CRH donne de nouvelles impulsions à cette instance, que soient prévus les moyens nécessaires aux représentants des habitants et pour associer la population aux débats ?

## **Le transport**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la région dispose de la compétence relative à l'organisation des services de transports régionaux de voyageurs. Elle arrête la liste des liaisons qu'elle souhaite voir exploiter, la modernisation des gares régionales et des points d'arrêts des TER sur son territoire, établit un plan de renouvellement des matériels..., la SNCF restant l'exploitant. Nous pensons que des modes spécifiques de transports sont à imaginer en zone rurale, mais de manière plus générale en termes d'intermodalité, d'amélioration des cadencements, du développement de services (parkings aux entrées des autoroutes...) pour développer le covoiturage etc.**

**Le transport – qui occupe le deuxième poste de leur budget - est une préoccupation croissante des ménages.**

- Quelle sera votre politique en matière de développement de transports collectifs ? Et de grilles tarifaires, d'abonnements, de tarifs sociaux ? De mobilité durable ?
- Quelle place souhaitez-vous accorder aux associations de consommateurs et d'usagers ?
- Les dessertes ferroviaires sont assurées par la SNCF dans le cadre d'un accord Région/SNCF. Les dysfonctionnements, retards dont la responsabilité incombe à l'opérateur SNCF, font l'objet de pénalités financières qui ne sont pas reversées aux usagers. Quel sont, sur ce sujet, votre position et vos éventuelles propositions ?

**De plus, la politique régionale doit tenir compte des transports inter-régionaux des usagers. Seriez-vous favorable à :**

- une harmonisation des politiques tarifaires dans les différentes régions ?
- à la mise en place d'une billetterie unique intermodale ?

**La politique transport ne peut être pensée que globalement et tenir compte des déplacements des usagers de porte à porte. Quelle est votre position sur :**  
la complémentarité des transports par route/fer pour les déplacements des usagers en zone rurale ? Avec la réalisation de parcs de stationnement sécurisés ?

**Enfin, sur la conception de l'accessibilité, quelles sont vos propositions en terme d'adaptabilité des transports aux personnes handicapées et âgées, d'accès aux vélos ?**

## **L'action économique**

**La région a la compétence économique. A ce titre, elle nous semble devoir soutenir l'action d'information et de conseil aux consommateurs. La consommation étant le pilier essentiel de notre croissance, la confiance du consommateur est à rechercher.**

**Nous attendons de la région qu'elle mène dans les années à venir une politique dynamique de sensibilisation, d'information auprès du consommateur.**

Sur ces questions, nous souhaiterions connaître :

- la politique que vous envisagez de soutenir
- le soutien que vous envisagez pour les associations de consommateurs représentatives agissant sur le terrain ?
- Engagez-vous des conventions pluriannuelles de fonctionnement ou de projet, et des aides à l'emploi associatif ?
- Quelle conditionnalité des aides publiques de la région à l'implantation, au maintien, à la modernisation des activités ?

Les régions développent de plus en plus de labels régionaux pour les produits, le tourisme.... Ce qui peut se comprendre. Cependant, cela contribue à multiplier les signes de qualité et ce n'est pas favorable à une identification claire et à la confiance des consommateurs. Accepterez-vous d'engager une concertation dans ce domaine ?

## **Le développement durable**

**Le développement durable est aux centres des politiques publiques. Le rôle des régions, déjà actives dans ce domaine, sera donc remarqué. Ces dernières pourront au gré de leur politique l'accompagner, le développer ou le freiner. Nous souhaiterions connaître vos positions sur les questions suivantes :**

- en matière d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique : quelle sera votre politique pour aider les particuliers, bailleurs sociaux, copropriété à s'équiper, à s'informer etc. Souhaitez-vous lier les aides régionales au respect de certaines conditions environnementales (éco conditionnalité) et/ou sociales (mixité sociale) ?
- quelle sera votre politique pour participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et pour préparer les adaptations nécessaires des activités et des infrastructures aux changements qui vont intervenir ?
- en matière de santé, quelles sont vos priorités dans la mise en œuvre de plan régional santé environnement ?
- en matière d'agriculture et d'alimentation quelle serait votre politique en matière de soutien aux circuits courts, à la filière bio, aux cultures sans OGM ?

### **L'assainissement non collectif**

Les propriétaires de logements dont les eaux usées sont traitées par un système d'assainissement non-collectif (ANC) font actuellement l'objet de contrôles de leurs installations. L'objectif sous-jacent, qui est de lutter contre les pollutions diffuses, n'est pas contestable en soi. En revanche, les contrôles se font selon des modalités et des conséquences qui varient énormément d'une collectivité à l'autre (grande disparité des tarifs, manque de concertation, obligations de travaux souvent trop systématiques). Il en résulte des ruptures d'égalité pour les particuliers.

Trois arrêtés publiés au JO du 9 octobre 2009 ont apporté des précisions qui doivent conduire à une plus grande cohérence des contrôles. Il apparaît cependant nécessaire d'accompagner les SPANC (Service public d'assainissement non collectif) pour unifier les pratiques, éviter certains excès et octroyer des aides aux particuliers qui doivent réhabiliter leurs installations.

La région est représentée au conseil d'administration de l'Agence de l'eau et au Comité de bassin. C'est pourquoi nous souhaitons connaître vos projets pour :

- organiser la communication entre SPANC à l'échelle régionale afin d'éviter les trop grandes disparités de tarifs de contrôles ?
- garantir que les obligations de travaux soient bien circonscrites aux installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré ?
- sortir de l'inégalité actuelle en matière de financement des travaux de réhabilitation ? (Par exemple, des financements existent de la part des Agences de l'eau, mais d'une part celles-ci n'ont pas la même politique de financement, et d'autre part, si les financements existent, ils doivent être sollicités par les collectivités locales, les particuliers n'y ayant pas accès directement).
- apporter de la cohérence entre la politique de lutte contre les pollutions diffuses générées par les ANC et les celles engendrées par l'agriculture, l'industrie, et les réseaux d'assainissement collectif non pourvus de STEP ?

### **La santé**

L'article 59 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 définit les champs d'intervention des conseils régionaux : "l'institution régionale a compétence pour promouvoir le développement économique et social, sanitaire, culturel et scientifique de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégralité, de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes". Dans le domaine de la santé, les compétences régionales sont mineures. Peu développé auparavant, il a été enrichi par la loi du 13 août 2004 notamment avec : la possibilité d'exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles ; la possibilité, à titre expérimental, à certaines conditions particulières, de participer au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires.

Même si les compétences des régions sont peu importantes en matière de santé, elles peuvent cependant être décisives : en matière de prévention des risques (éducation à la santé et à l'alimentation, prévention des comportements à risques, protection de la qualité de l'air ou de l'eau, aide à une production agricole respectueuse de la santé des consommateurs,...), d'aménagement du territoire et d'aide à la réalisation d'équipements sanitaires (cabinets médicaux, réseaux de télé-médecines, maisons de santé, ...), d'observatoires régionaux de santé.

Pour la CLCV, il est essentiel que l'accès aux soins soit garanti pour tous, quel que soit son revenu, l'endroit où il vit, son âge ou encore son handicap. Il est aussi essentiel que les usagers des établissements de santé et les consommateurs de médicaments et de services de santé puissent faire entendre pleinement leur voix.

Nous souhaitons donc connaître vos positions dans le domaine de la santé, et plus spécialement :

- sur la couverture médicale de la région et le problème de désertification de l'offre dans certains secteurs ruraux, ou de diminution de cette offre dans certaines communes (fermeture d'hôpitaux ou services)
- sur la prévention des maladies et des comportements à risques par l'éducation,
- sur le financement d'équipements lourds avec l'Etat et les autres collectivités territoriales,
- sur l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité,
- sur la place des usagers – associations de malades mais aussi associations généralistes de consommateurs et usagers comme la CLCV, dans le choix de vos politiques de santé.

### **La restauration scolaire**

Les régions sont désormais responsables de la gestion de la restauration dans les lycées. Or, une enquête réalisée par la CLCV en 2009 a montré que dans le secondaire, environ un élève sur deux considère que les repas ne sont pas bons et déclare avoir encore faim en sortant de la cantine. Des disparités notables dans les avis exprimés ont pu être observées entre établissements, ce qui indique que des marges de progrès existent.

- Comment agiriez-vous pour améliorer la qualité de l'accueil dans les restaurants scolaires et en particulier réduire le bruit ?
- Quelle clé de répartition entre prix facturé aux familles et financements par la collectivité proposez-vous ?
- Quels moyens pourriez-vous mettre en œuvre pour mieux associer les élèves à l'amélioration du service de restauration scolaire ?
- Comment envisagez-vous d'améliorer la qualité des repas, favoriser les produits locaux et de saison, les produits écolabélisés, etc. ?